

Compte-rendu du conseil d'UFR plénier du 24 juin 2024

Absents représentés : K. Gaudin, C. Dumartin, E. Badarau, K. Farlan.

Absents non représentés : V. Arsouze-Fadat, E. Charrier, G. Da Costa, Y. Le, T. Maurin, F. Jeanson, F. Laurent, C. Malchere, P. Naty-Daoufin, C. Paille, M. Pignol, T. Richard, E. Rodriguez, P. Saint-Yrieix.

Le quorum étant atteint (24 présents ou représentés sur 38), le Doyen ouvre la séance à 16h30.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 21 mai 2024

Vote : approuvé à l'unanimité.

2 – Informations générales

➤ Informations juridiques : Mme Passagne expose les textes ci-après :

TROD par le pharmacien et délivrance sans ordonnance :

- Décret relatif à la délivrance sans ordonnance de certains médicaments, après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique par les pharmaciens d'officine.
- Arrêté relatif à la tarification des prestations effectuées par les pharmaciens :
Rémunération : 10 €, si test négatif, et 15 €, si test positif avec délivrance de médicament.
- Arrêté fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, et les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.
- Arrêté déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, ainsi que l'arrêté du 1^{er} juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la Covid-19. Rajout des TROD Covid-19 et VRS pour pharmaciens d'officine et actualisation des documents qualité.

Rendez-vous de prévention

- Arrêté relatif aux effecteurs, au contenu et aux modalités de tarification des rendez-vous de prévention.

Pharmacie hospitalière

- Note d'information relative au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans les établissements de santé
- Décret portant création du Comité consultatif national d'éthique du numérique

- Loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire (fusion de l'ANS et de l'IRSN en une Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR))
- Arrêté fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine, des infections par les virus de l'hépatite C et B et par la bactérie *Treponema pallidum* (syphilis) en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés.

➤ Congrès CIDPHARMEF : la XXIIème édition du Congrès International des Facultés de Pharmacie d'Expression Française, sur la thématique « enseignement et digitalisation », s'est déroulée du 27 au 30 mai 2024 à Rabat (Maroc). Trois représentants de Bordeaux y ont participé : Christophe Bulot, Nicolas Sevenet et Alexandra Gaubert (en visioconférence). Le Doyen souligne la bonne organisation de l'évènement au Maroc, et présente le programme du congrès. Une salle de TP connectée, regroupant 100 postes de travail pour les étudiants, a été présentée lors de ce congrès. Le Doyen enverra le compte-rendu, à la demande des intéressés. Le prochain congrès se tiendra à Genève.

3- Aspects pédagogiques

➤ Projet STEP COLIBRI_G : Mme B. Frih présente le projet STEP pour le Master International M1-M2 COLIBRI_G, notamment les besoins en accompagnement sur deux ans, les heures HETD pour compenser l'investissement, le besoin en masse salariale pour l'aide à la saisie des cours et leur transformation, la composition de l'équipe pédagogique, leur rôle et le temps passé sur le projet, ce qui sera livrable sur les phases 1 et 2 du projet, et enfin le détail financier et la maquette jointe.

Mme Michel expose les étapes de validation d'un projet STEP.

Vote pour le passage à l'étude du projet par le bureau de la MAPI : 3 voix contre, 11 absentions et 10 voix pour. Le projet sera transmis au bureau de la MAPI.

➤ Diplôme de préparateurs en pharmacie hospitalière : le Doyen et M. Xuereb, conseiller scientifique du CFPPH, présentent un état des lieux.

- 1 an post-BP ou Deust PTP
- Réalisé au CFPPH du CHU de Bordeaux
- Le MTSS souhaite l'universitarisation de la formation à partir de septembre 2024 : DE PPH valant grade de licence octroyé par les UFR de pharmacie, formation entièrement en BBC, au moins 20 % des enseignements réalisés par des universitaires, mise en place d'une convention tri-partite CFPPH-Région-Université (UFR)
- Bilan au 24/06/2024 : le Décret n'est pas sorti. Mise en place d'une commission pédagogique avec 4 représentantes CFPPH (Mmes Lozano, Sempré, Fixy-Echivard et Debruyne) et 4 représentant.es UFR (Mme Kauss, Mme Gaubert, M. Xuereb et M. Sevenet).
- Programme DE PPH : composé de 5 domaines ; M. Sevenet présente les UEs pour chaque domaine. Les nouveautés se situent dans le domaine 1 où la pharmacie clinique a été développée, ainsi que dans le domaine 5 avec le module recherche et le module anglais.

Tous les intervenants seront sollicités. L'objectif d'universitarisation effective est fixé à 2025-2026. La même demande a été formulée par le CFPPH de Guyane.

➤ Bilan du CSP : Dorothée Duluc présente le bilan des sessions : du 3 au 5 juin 2024 pour la 1^{ère} session et le 20 juin 2024 pour la 2^{ème} session. Le but est d'évaluer l'étudiant sur sa capacité de synthèse des connaissances de formation commune de base, ainsi que sur leur assimilation. Un sujet type est présenté. Les étudiants disposent de 30 min de préparation (avec accès à internet) et de 10 min d'oral (8 min d'exposé + 2 min de réponses aux questions). Ce comité a mobilisé 51 enseignants et 18 surveillants. En 1^{ère} session, 157 étudiants ont été auditionnés dont 88.5% reçus ; en 2^{ème} session, 18 étudiants ont été convoqués.

Le Doyen remercie tous les enseignants impliqués, ainsi que le service de la scolarité.

➤ Commission pédagogique : M3C Pharmacie.

Alexandra Gaubert présente les deux niveaux de formation à la vaccination sur les UEs STAOPIN, SPEAH PL2.12 et PM1.14 de pharmacie. Le niveau 1 enseigne « l'Administration des vaccins » en 4A pour tous ; le niveau 2 enseigne la « Prescription des vaccins » en 6A (OFF + internes PUI et LBM). La création des M3C s'accompagnera des fiches UE associées et de la délivrance des attestations pour les deux niveaux de formation.

➤ Commission pédagogique : M3C DEUST Licence ; des modifications y sont apportées.

DEUST PTP :

- Guadeloupe : G2.1 : passage de la note minimale de 10/20 à **10/40**
G10.2 : modification module 2 session 1 par « **Écrit et/ou oral** »
- Martinique : M10.1 et 10.2 : « et / **ou** »
M3.1 et M3.2 : modification des notes minimales requises pour passer à **5/20** (prise en compte des coefficients des modules)
Modification M11.1 et M11.2 dans la validation des BCC car coquille (**M10.1 et 10.2**)
- Réunion : R3.1 : modification nom du module galénique en **enseignements**
- Aquitaine : A8.2 : modification de la durée de l'examen 45 min en **1h30**

Pour tous :

- Suppression du nombre max d'UE en dettes car les étudiants en alternance n'ont pas le droit de redoubler
- À titre transitoire et dérogatoire, pour l'année 2024_2025, les étudiants en alternance de DEUST 1, de l'année 2023_2024, sont autorisés à progresser en DEUST 2 ; pour le cas où certains étudiants auraient plus que le nombre de dettes indiqué dans les M3C et qui n'abandonnent pas la formation.
- Validation du diplôme : diplôme obtenu si l'étudiant valide tous les BCC.

DEUST PCQPS :

- DEUST 1 : UE Produits de santé : Remplacement 3h TP par **3h TD**
UE Réglementation, UE Logistique et utilités industrielles et UE Assurance qualité, Modalité session 1 ajout d'un **examen écrit**
UE Statistiques et métrologie : ajout de **3h TD** de maths de base
UE Communication/Valorisation 1 : Ajout de **3h TD** (outil de travail collaboratif)
- DEUST 2 : UE Communication/Valorisation 2 : Ajout de **3h TD** (outil de travail collaboratif)
- DEUST 1 et 2 : Tous les totaux d'heures modifiés en conséquence
Heures complémentaires générées prises en charge par l'alternance

Licence TecSan : passage en 4 BCC ; 3 types d'UEs (S : socle, O : ouverture, P : professionnalisant).

Modifications du BCC1 :

- Physiologie, physiopathologie et sciences pharmacologiques : modification nom de l'UE / 38 à **36h CM** / 4 à **2h TD** / 24 à **20h TP** / delta : - **8h** de formation / Session 1 : passage à **2h**

[Tapez ici]

d'examen

- Synthèse Organique et Développement Pharmaceutique, Production : modification nom de l'UE / Ajout d'un **contrôle continu** et affectation des **coefficients** entre examen terminal et contrôle continu.

Modifications du BCC2 : Techniques de bio-imagerie : 7 à **8h** TD / 1 à **0h** TP / delta : **0h** de formation / Session 1 : passage tout en **contrôle continu**

Modification des totaux d'heures, des fiches UEs pour actualisation, et de la validation des BCC, du diplôme et des compétences.

Le doyen remercie Mme Gaubert pour l'immense travail que représentent l'établissement et le maintien des MCCC pour pharmacie et pour les formations LM.

➤ Commission pédagogique : Mme Michel présente les modifications des M3C « Mention Master SMPS Sciences du médicament et des produits de santé » (année 2024-2025).

Présentation de la structure de cette mention pour la rentrée 2024-2025 :

- Fermeture du M2 ACDNP
- Réouverture du M2 SJEMPS
- Réorganisation en BCC du M2 AC2QMAPS (+ changement de nom : M2 DACQ) et du M2 DPMPQO

Parcours SJEMPS : réaménagé pour permettre l'ouverture à l'alternance (5 UEs obligatoires et 1 UE optionnelle obligatoire). Total de la formation : 450 heures plus 400 heures de travail personnel et 853 heures de missions en entreprise (alternance ou stage). A la rentrée 2024 : 5 étudiants feront partie de la promotion, tous en alternance (contrat signé ou en cours). Soutenabilité : il est prévu 20 000 € d'HCC ; en comptant environ 5 000 € par contrat, multipliés par 5 étudiants, l'ensemble des HCC sera couvert.

Parcours DPMPQO : passage en BCC. Réorganisation des enseignements en 4 BCC. 496 heures de formation (ED/TP en groupes) et 239 heures de travail personnel ; 1 575 heures Etudiant (dont 840 heures stage/alternance). Les HCC sont autofinancées avec l'alternance. L'évaluation de la partie « formation » se fait sous forme de contrôle continu.

Parcours AC2QMAPS : passage en BCC. Démutualisation totale avec le parcours international ACDNP. Réorganisation des enseignements en 4 BCC. 425 heures de formation et 325 heures de travail personnel ; 1 590 heures Etudiant (dont 840 heures stage/alternance). Les HCC sont autofinancées avec l'alternance. Changement de nom M2 DACQ « Développement Analytique et Contrôle Qualité du médicament et autres produits de santé »: afin de donner une nouvelle visibilité au master, se recentrer sur le contrôle qualité et se différencier des autres M2 de contrôle qualité en France ; présentation et vote en CFVU (octobre 2024), pour un changement de nom effectif du parcours pour la rentrée 2025-2026.

Vote sur les M3C (Pharmacie, DEUST, Licence, Master) : modifications approuvées à l'unanimité.

Le doyen remercie Mme Michel pour cette présentation et le travail de structuration réalisé pour cette mention de master..

4- Aspects budgétaires

[Tapez ici]

Le Doyen remercie les deux vice-doyennes et l'administration pour la compilation et l'analyse des données. Il rappelle que le REH peut être financé de 3 manières (budget UFR, budget UFR alternance, budget hors UFR) ; ni les activités faisant l'objet d'une prime RIPEC C2, ni la responsabilité d'une équipe pédagogique ne sont prises en compte dans le REH. En outre, il rappelle la règle de suivi des apprenants ou de suivi en tant que tuteur, et celle de la direction de thèse.

→ Règle de suivi des apprenants ou de suivi en tant que tuteur :

- › 1 alternant → 2h
- › 2 alternants → 3h
- › 3 alternants → 4h
- › 4 alternants → 6h
- › 8 alternants et + → 10h

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 (prévisionnel)
AF (+IP)	16	Non retrouvé	110	106	144
CAP	244	205	198	197	142
DAE	53	86,5	85	111	28
OR	26	18	28	14	46
VAE	Non retrouvé	72	Non retrouvé	Non rentré	Non rentré

→ Direction de thèse : uniquement pour combler des sous-services

- › 8h/1 thèse
- › 16h/2 thèses et +

➤ Proposition de répartition des heures REH : présentation du tableau (4 activités + VAE liée à un budget différent) et bilan de l'évolution des REH depuis 2019-2020.

Présentation de l'encadrement des SIR et thèses.

Vote sur la répartition des REH, avec le cadrage des SIR et thèses : approuvé à l'unanimité.

➤ Proposition de répartition financière complémentaire aux équipes sur le 2204-2 DB (DIPNAT), d'un montant de 2 500 € par équipe, votée en octobre 2023 ; le déclenchement de la dotation est confirmé.

5- Aspects ressources humaines

➤ Résultats classements ATERs :

- Section 86, pour le poste de Pharmacognosie Chimie verte (9 candidats, 5 classés)

- 1 OUATTARA NANGOUBAN
- 2 MOCQUARD JULIA
- 3 BEN KHADHER TALEL
- 4 NWAKIBAN ATCHAN ACHILLE
- 5 AMMAR SONDA

- Section 87, pour le poste en Microbiologie (5 candidats, 4 classés)

- 1 MANI YOSRA
- 2 KAOUAH ZAHIRA
- 3 HASNAOUI ISMAIL
- 4 BESSALAH SALMA

Vote : classements approuvés à l'unanimité.

➤ Bilan de recrutement des enseignants contractuels :

Mme Passagne informe du parcours de Marion Donat, recrutée sur un poste MAST ; celle-ci rejoint la composante en septembre.

CDD-LRU en Pharmacologie thérapeutique : Clément Boucher, 1^{er} candidat, a été contacté suite au COS.

Demande de PGE et demande des MCE envoyées plus tôt cette année.

6- Points étudiants :

➤ Présentation du Bureau TAS 24-25 : Martine Lemetayer (Vice-Présidente) et Ilana Rabet (Secrétaire). Deux postes sont à pourvoir en communication (Design et Réseaux). Trois étudiants s'occupent de l'organisation et du suivi des tuteurs.

Pas de demande de valorisation du TAS faite cette année. Le Doyen rappelle que seules les fonctions électives sont valorisées.

➤ Composition du BEPIB 2024-2025 ; c'est une émanation de l'ACEPB. Pas de forum cette année.

7 – Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Doyen clôture la séance à 19h.

pr Nicolas SEVENET

Doyen

[Tapez ici]

